

**FO était représenté par :** Nicolas Gilot, Fabrice Henry, Christine Heuzé, Jean-Pierre Naulin.

Le Groupe de travail était présidé par le DGER.

**FO Enseignement Agricole** a déclaré : Les personnels de direction des établissements de l'enseignement agricole public sont dépités et découragés par l'annonce du refus de la création du statut de corps des directeurs d'établissements de l'enseignement agricole public.

**FO Enseignement Agricole** maintient sa demande de création de ce corps et est fermement opposée à l'intégration dans un corps interministériel qui serait préjudiciable à nos directeurs comme aux établissements, et à terme à tout l'enseignement agricole.

**FO Enseignement Agricole** revendique la reconnaissance des spécificités et de la complexité de leur métier et de leurs missions. Cela passe par une reconnaissance statutaire avec parité avec leurs homologues de l'Education nationale. Cela passe aussi par un indemnitaire spécifique reconnaissant leurs responsabilités. Ils attendent aussi plus de transparence dans le classement des établissements.

**FO Enseignement Agricole** porte aussi leur demande de dérouler un parcours professionnel en assurant leur sécurité.

**FO Enseignement Agricole** demande l'intégration dans le statut de corps de tous les directeurs d'établissements, de CFA, de CFPPA, d'exploitations agricoles ou d'ateliers technologiques.

Le DGER confirme que le statut de corps n'est pas envisageable, qu'un statut interministériel pourrait être défendu mais avec un grand risque de précipiter l'enseignement agricole public et ses spécificités dans un grand ministère de l'éducation.

Le DGER conclut que dans l'état actuel, la seule possibilité « jouable » est d'inscrire rapidement les objectifs du statut de corps prévu initialement dans un statut d'emploi amélioré (Rémunération, sécurisation des parcours, indemnitaire....)

**FO Enseignement Agricole** réaffirme son attachement au statut de corps au sein du Ministère de l'agriculture mais dans l'urgence et, à minima, FO s'attachera à obtenir de réelles avancées sur le statut d'emploi amélioré.

**FO Enseignement Agricole** demande que la DGER fournisse rapidement des propositions concrètes. Depuis plusieurs mois, le groupe de travail se mobilise, sans aucune avancée à ce jour.